

## PROCÈS-VERBAL SUCCINCT DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, le lundi 17 Mai 2021 à 20 h 00, à la Mairie de Cornimont, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire.

### Absents excusés :

- Michel AUBURTIN, procuration à Jean-Claude GRAU
- Michel DUHAUT, procuration à Marie-Josèphe CLÉMENT
- Nadine PORTAL, procuration à Marie-Josée FRANÇOIS
- Jocelyne GÉHIN, procuration à Annette MARCHAL

M. Jérôme GURY est nommé secrétaire de séance.

M. David FLAGEOLLET, Directeur Général des Services, est nommé secrétaire adjoint.

M<sup>me</sup> le Maire indique qu'une erreur a été relevée dans le compte-rendu du précédent Conseil :

### **17. Vente de parcelle AX 15 de 480 m<sup>2</sup> située au lieu-dit "Travexin" :**

L'exposé mentionne une vente de terrain de 480 m<sup>2</sup> à 25 € le m<sup>2</sup>, soit 12 000 €. Toutefois, dans le vote du Conseil, une erreur s'est glissée au niveau du prix au m<sup>2</sup> : il faut lire 25 € et non 5 € le m<sup>2</sup>. *Rectification :*

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité la vente de la parcelle AX 15 pour une superficie totale de 480 m<sup>2</sup> à M. Jean-Pascal MOUGIN et fixe le prix d'acquisition de cette parcelle à douze mille euros (12 000 €), soit 25.00 €/m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du demandeur, M. Jean-Pascal Mougin.

### **18. Vente des parcelles AT 542 et AT 544 de 160 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit "L'Envers du Village" :**

L'exposé mentionne une vente de terrain de 160 m<sup>2</sup> à 10 € le m<sup>2</sup>, soit 1 600 €. Toutefois, dans le vote du Conseil, une erreur s'est glissée au niveau du prix au m<sup>2</sup> : il faut lire 10 € et non 5 € le m<sup>2</sup>. *Rectification :*

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité la vente des parcelles AT 542 et AT 544 pour une superficie totale de 160 m<sup>2</sup> à M. et M<sup>me</sup> François Valentin et fixe le prix d'acquisition de ces parcelles à mille six cents euros (1 600 €), soit 10.00 €/m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du demandeur, M. et M<sup>me</sup> François Valentin.

Après ces 2 corrections, le PV de la séance du 9 avril 2021 est approuvé à l'Unanimité.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT**

- M<sup>me</sup> le Maire informe qu'aucun marché n'a été attribué et signé depuis le dernier Conseil.

➤ M<sup>me</sup> le Maire informe des dossiers déposés dans le cadre des demandes de subventions

- Demande de subvention, au **Conseil Départemental des Vosges** au titre du "Projet de vidéoprotection LAPI 88" dont les travaux sont estimés à 28 825 € HT - Montant sollicité : 2 883 €.
- Demande de subvention, au **Conseil Départemental des Vosges** - pour le dossier "Programme AEP 2021" dont les travaux sont estimés à 45 520 € HT - Montant sollicité : 5 940 €.
- Demande de subvention, à **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**, pour le dossier "Programme AEP 2021" dont les travaux sont estimés à 45 520 € HT - Montant sollicité : 29 846 €.

➤ M<sup>me</sup> le Maire informe des concessions funéraires pour 15 ans (3 renouvellements + 1 concession nouvelle) pour un montant total de 1 420 € :

Date	Concession	Nom	Places	Montant
13/04/2021	1612	GRAVIER Bruno	3 pl	295 €
14/04/2021	1613	GARCIA Marie Carmen, Christelle, Sébastien	3 pl	295 €
10/05/2021	1614	LAHEURTE Daniel	3 pl	295 €
11/05/2021	1615	DOPPLER, née GROSJEAN Françoise	6 pl	535 €

## 2. Information sur les subventions obtenues :

M<sup>me</sup> le Maire informe de l'obtention de deux subventions :

- Le Préfet des Vosges, au titre de la DETR 2021, a alloué une subvention de 49 766 € pour la réhabilitation et la mise en sécurité des ponts de Cherménil et de Xoluces.
- Le Préfet des Vosges, au titre de la DETR 2021, a alloué une subvention de 17 295 € pour la mise en place de la vidéoprotection LAPI88.

## CONTRATS - CONVENTIONS - MARCHÉS PUBLICS

### 3. Groupement de commandes pour le marché de fourniture de matériaux de voirie :

M<sup>me</sup> le Maire indique qu'en 2020, un groupement de commandes a été constitué entre les communes de La Bresse et de Cornimont en vue de la passation d'un marché de fourniture de matériaux de voirie. Satisfaites de cette expérience, les communes souhaitent poursuivre cette collaboration intercommunale de groupement d'achat et étendre la durée du contrat à trois ans (2021->2023).

Elle propose ainsi de constituer un nouveau groupement de commandes qui aura pour objet de permettre à chacun de ses membres, pour ce qui le concerne, et à hauteur de ses besoins, de signer, notifier et exécuter des marchés avec les titulaires choisis selon les modalités définies par la convention constitutive du groupement.

Il est proposé que la Commune de La Bresse soit le coordonnateur. A ce titre, elle serait chargée d'organiser et d'assurer la gestion en commun de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive du groupement doit être signée avec l'ensemble des adhérents.

M<sup>me</sup> le Maire indique que le Conseil Municipal doit valider la convention constitutive de groupement de commandes et désigner un titulaire et un suppléant pour la commission consultative.

A cet effet, elle propose de se désigner en tant que titulaire, pour siéger à la commission consultative et Annette Marchal comme suppléante.

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal décide de créer et d'adhérer au groupement de

Dans ce cadre, la stricte confidentialité du montant proposé par la Commune sera pleinement assurée.

M<sup>me</sup> le Maire précise que dans les 15 prochains jours, la Commune sera informée du résultat de cet appel d'offres et s'engage quel que soit l'attributaire à communiquer tous les détails de ce dossier sur un prochain compte rendu de Conseil.

*Voici donc la synthèse du point présenté en séance :*

M<sup>me</sup> le Maire a indiqué qu'un travail sérieux et approfondi a été mené. Les élus se sont rapprochés de personnes qualifiées dans ce domaine, de personnes de confiance, de certaines administrations, lesquelles les ont accompagnés dans l'étude de ce projet.

Des visites sur le terrain ont été programmées ainsi que des réunions de travail pour élaborer le document qui a été présenté aux conseillers et qui devrait permettre à chacun de décider ou non de cet investissement, de proposer une offre de prix pour en assurer son acquisition et d'envisager d'éventuelles clauses suspensives.

M<sup>me</sup> le Maire a rappelé qu'une réunion a eu lieu lundi dernier avec tous les conseillers pour expliquer en détail la présentation du projet avec différents scénarii concernant les propositions financières.

Ces dernières ont été élaborées à partir d'estimations des charges et chiffres d'affaires sur les 10 années à venir en tenant compte également de la productivité des débits des cours d'eau tout en garantissant une situation saine pour les finances communales. Les données chiffrées confirment que la rentabilité à venir de la centrale exige des investissements importants à très court terme (obtention d'un nouveau contrat de vente d'énergie).

De plus, l'intérêt du projet tel qu'il est imaginé par la Commune, ne se limite pas à la production d'électricité mais prévoit des aménagements (espaces naturels) autour de cet équipement. Ces aménagements sont en parfaite adéquation avec les valeurs défendues par le Conseil Municipal concernant la Transition Écologique.

En date du 9 avril 2021, la Commune de Cornimont a pris connaissance que le site de production hydroélectrique de Travexin était en vente via un appel d'offre national lancé par la société ENVINERGY (société de conseils financiers et de transactions, spécialisée dans les énergies vertes). Les candidats qui souhaitaient acquérir ce bien devaient déposer leur offre pour le mercredi 19 mai 2021 au plus tard.

Avant de présenter les biens, l'analyse et les valorisations financières qui en découlent, M<sup>me</sup> le Maire a rappelé quelques éléments introductifs importants.

Tout d'abord, il est indiqué que la Commune de Cornimont possède des connaissances dans la production hydroélectrique puisqu'actuellement, elle exploite en régie la turbine communale du Bâs qui produit annuellement plus de 650 mégawatt-heures.

Ensuite, il est rappelé que d'une part, l'énergie ainsi produite provient de biens collectifs que sont les cours d'eau non domaniaux de la rivière du Ventron et de Travexin dans le cas présent ; et d'autre part, que cette énergie produite peut être qualifiée de 100% verte.

Enfin, ces équipements hydrauliques, qui font partie du patrimoine historique des Hautes-Vosges via l'essor de l'industrie textile, permettraient de générer à moyen terme des recettes non négligeables pour le budget communal.

Les biens mis en vente, concernent à la fois des actifs incorporels (droit d'eau, contrat de raccordement au réseau et contrat de vente d'énergie) et corporels (un bâtiment abritant différentes turbines, poste de transformation, dégrilleurs, canaux d'aménée d'eau).

L'ensemble de ces équipements est supporté par de nombreuses parcelles cadastrales.

Après analyse des productions et projection sur les années à venir, les recettes moyennes annuelles devraient rester stables sur le court et moyen terme avec des périodes à fort potentiel en hiver (plus de pluviométrie) et inactives en été (accroissement des périodes de sécheresse).

Afin de rentabiliser cette acquisition, des investissements conséquents devront rapidement être réalisés.

Au vu des éléments présentés et des modes de valorisation constatés sur le marché de l'hydroélectricité, il a été proposé de faire une offre d'acquisition conséquente permettant un retour sur investissement sur une génération, tout en garantissant la capacité d'investissement pour le budget communal.

Les recettes nettes de la turbine du Bâs pourraient combler les besoins de trésorerie de ce projet. Il a été précisé que le budget Turbine dégage chaque année un excédent de fonctionnement significatif, lequel est reversé jusqu'à présent au budget communal.

Après contact avec un établissement bancaire, le taux proposé pour un emprunt sur 20 ans est extrêmement faible. Au vu de la situation financière de la Commune, la souscription de l'emprunt pourra être accordée sans difficulté.

Après interrogation, France Domaine a transmis une estimation pour l'acquisition du site.

M<sup>me</sup> le Maire a donné lecture du projet de courrier par lequel la Commune va présenter son projet et son offre de prix.

Une conseillère a demandé si l'attribution se faisait au mieux disant? Il a été répondu qu'au-delà du critère financier, l'intérêt du projet et le nombre réduit de clauses suspensives sont également pris en considération.

Après une présentation exhaustive au sein de la présente séance et après avoir entendu les précisions et explications complémentaires apportées, un tour de table a été proposé pour connaître le point de vue de chacun.

**En voici la synthèse :**

Les conseillers, à l'Unanimité, se sont prononcés favorablement pour l'acquisition du site de Travexin. Une grande majorité s'est prononcée pour une offre de prix ferme, sans conditions, garantissant l'aboutissement du projet. 2 conseillers souhaitaient même une offre plus conséquente toujours dans le but de conclure d'une façon certaine ce dossier.

Après avoir entendu tous les avis des conseillers, le Conseil Municipal a proposé de fixer un prix conséquent (compris entre 1 M€ et 1.6 M€) pour l'acquisition du site hydroélectrique de Travexin, le bâtiment et les terrains.

C'est à l'**Unanimité**, que le **Conseil Municipal fixe** une offre de prix comprise dans une fourchette entre un million d'euros et 1 million six cent mille euros (1 000 000 € → 1 600 000 €). *Au vu de la confidentialité relative à la procédure d'appel d'offres actuellement en cours, le montant exact ne sera communiqué aux tiers (en dehors des conseillers municipaux et du vendeur) qu'à la clôture de la procédure et après analyse et prise de décision de l'actuel propriétaire.*

Les frais relatifs à la prestation de la société ENVINERGY (6% du prix d'acquisition) sont en sus, **autorise M<sup>me</sup> le Maire** à présenter une offre ferme sans conditions dans cette fourchette de prix pour l'acquisition de ce site cédée via une procédure d'appel d'offres pilotée par la société ENVINERGY, **charge Maître DAVAL**, Notaire à Cornimont, de la conclusion de cette opération ; les frais en découlant étant à la charge de l'acquéreur, **autorise M<sup>me</sup> le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier et **dit** que M<sup>me</sup> le Maire s'engage à communiquer de façon détaillée sur ce dossier à un prochain Conseil quel que soit le résultat de l'appel d'offres.

## 1) PROCHAINS RENDEZ-VOUS



◆ Conseil Municipal : 04 Juin 2021

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H50

Vu par Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire de CORNIMONT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 25 du Code Général des Collectivités Locales.

M. Jérôme GURY  
Secrétaire de séance

M<sup>me</sup> Marie Josèphe CLÉMENT  
Maire de CORNIMONT

